

## Citéphilo 98 : Penser ensemble. La philosophie et la famille

Antoine Delbast

Volume 9, numéro 2, printemps 1999

La philosophie à portée de voix

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/801133ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/801133ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collège Édouard-Montpetit

ISSN

1181-9227 (imprimé)

1920-2954 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Delbast, A. (1999). Compte rendu de [Citéphilo 98 : Penser ensemble. La philosophie et la famille]. *Horizons philosophiques*, 9(2), 89–90.  
<https://doi.org/10.7202/801133ar>

## LA PHILOSOPHIE ET LA FAMILLE\*

«Qu'est-ce qu'une famille»? M<sup>me</sup> Catherine Labrusse-Riou, juriste de son métier (chargée de l'interprétation des lois) tente de voir jusqu'où on peut «étirer» ou «faire exploser» la cellule familiale sans entrer en conflit ou en contradiction manifeste avec la loi. À cet égard elle nous cite quelques anecdotes juridiques croustillantes. Un cas concerne une grand-mère qui se voit refuser le droit d'adopter sa propre petite-fille, la mère étant fille-mère, car l'enfant adopté serait alors et la soeur et la fille de sa mère, ce qui est impossible au sens de la loi. Ce cas est extrême et nous montre bien comment la loi met des «barrières» aux «recompositions» des familles pour éviter certaines aberrations sociales. Même si le rôle de la loi consiste à assurer la fonctionnalité de la famille, M<sup>me</sup> Labrusse-Riou nous assure que du côté de la justice et de l'interprétation des lois, on fait beaucoup d'efforts pour *rencontrer les significations nouvelles qu'on donne à la famille*. On est conscient des changements dans les moeurs sociales et dans les technologies qui modifient dramatiquement le sens traditionnel de la famille. François Dagognet, quant à lui, nous propose un point de vue plus «libéral» sur le sujet. Suite à ces grands changements dont nous avons parlé, il n'entrevoit pas un manque ou un vide de valeurs, mais au contraire un «sur-plein» de valeurs. Il est prêt à concevoir une *pluralité de sens et de formes à la cellule familiale* même si cette idée peut déranger et s'avérer dans la pratique inapplicable (comme l'adoption d'enfants pour les parents gais et lesbiennes, aux dires de M<sup>me</sup>. Labrusse-Riou). M. Dagognet n'est pas prêt à accepter qu'il faille absolument un père et une mère dans une famille moderne pour que les enfants soient parfaitement équilibrés. Il spécifie cependant que l'équilibre doit être rétabli ailleurs. Par son ouverture d'esprit (ainsi que par sa chevelure en bataille!), M. Dagognet a

\* Dimanche 15 novembre au Palais Rihour de Lille. Les participants du débat animé par Nicolas Truong (*Le Monde de l'éducation...*) étaient Catherine Labrusse-Riou professeur de droit à l'Université Paris1, Jean-Paul Thomas professeur à l'IUFM, directeur de la revue *Raison pensante* et François Dagognet, philosophe et médecin.

provoqué une certaine sympathie du public. M<sup>me</sup> Labrusse-Riou m'a aussi favorablement impressionné par sa rigueur. Avec ses «arguments-massues», elle semblait presque incarner le «marteau de la loi». M. Dagognet, qui se dit «hérétique», était définitivement plus «rebelle» et c'est ce qui donnait à cette conférence la dynamique particulière et le dialogue engagé.

Par rapport à cette conférence, je dois avouer que mes attentes étaient dirigées davantage vers l'éthique et la morale familiales. Les participants ont préféré discuter de la loi, des technologies nouvelles qui bouleversent et bouleverseront encore plus la famille dans un avenir proche (ex : la génétique et les banques de sperme) et bien sûr de la structure même de la famille. Le débat a donc eu l'avantage de ne pas être trop théorique et de s'attarder aussi à des questions d'ordre pratique.

Antoine Delbast